



Date exécutoire suppression pension compensatoire

Par **Helios66**, le **22/11/2012** à **13:10**

Bonjour,

Mon Jugement de Divorce a été prononcé par le JAF le 01/03/2012. Ce jugement a notamment supprimé la pension alimentaire compensatoire que je versai à mon ex femme depuis le lancement de la procédure de divorce.

Ce Jugement m'a été signifié par mon ex femme le 29/06/2012 : pourquoi 4 mois pour signifier un Jugement? Est-ce qu'il y a des délais maximum à respecter?

Le Jugement de divorce a par conséquent été "définitif" à partir du 29/07/2012.

Mon ex femme me réclame (par voie d'huissier) de lui verser cette pension "compensatoire" du 01/03/2012 au 29/07/2012. En effet, j'ai appliqué le Jugement à la date de celui-ci comme je l'avais d'ailleurs fait auparavant pour verser à mon ex femme les pensions alimentaires pour nos enfants et sa pension compensatoire. Quelle est la "bonne" date à prendre en compte? Existe-t-il une Jurisprudence pour ce problème?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Cordialement